

LP MENDES FRANCE - Rue St Exupéry B.P. 90159
62166 SAINT-POL-SUR-TERNOISE CEDEX
☎ 03.21.04.18.88 ☎ 03.21.04.18.79

**FICHE D'INSCRIPTION Liste 2 A L'EPREUVE DE SELECTION POUR L'ENTREE A
L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE SOIGNANT (IFAS)
Session 2018**

(Bac Pro ASSP ou SAPAT Cursus Partiel uniquement)

Cursus Partiel

« Date limite de retour le 06/02/2018 (cachet de la poste faisant foi) »

ATTENTION : pour remplir cette fiche, il est impératif de vous reporter à la NOTICE D'INFORMATION.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas retenu

Nombre de places disponibles : 5

ETAT CIVIL :

Civilité : Mademoiselle Madame Monsieur

NOM Patronymique (naissance) *Majuscule*

NOM Matrimonial (épouse) *Majuscule*

Prénoms / /

Sexe Féminin Masculin

Nombre d'enfant(s) :

Permis de conduire : Oui Non

Date de naissance / /

Lieu de naissance

Département de naissance

Adresse

CP..... **VILLE**.....

Téléphone Domicile ①

E-mail :@.....

Téléphone Portable 📞

Date / /

Signature du Candidat

PIECE A JOINDRE IMPERATIVEMENT POUR VALIDER L'INSCRIPTION

- Lettre de Motivation
- Curriculum Vitae
- Photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Photocopie du diplôme (Bac Pro ASSP ou SAPAT) ou Attestation de réussite et les relevés de notes

- Copie du dossier scolaire et appréciations des stages
- pour les candidats en classe de Terminale (ASSP ou SAPAT) : certificat de scolarité + copie du diplôme intermédiaire validé en 2^{ème} année du BAC
- 3 enveloppes timbrées au tarif recommandé avec accusé de réception



LP MENDES FRANCE - Rue St Exupéry B.P. 90159
62166 SAINT-POL-SUR-TERNOISE CEDEX
☎ 03.21.04.18.88 ☎ 03.21.04.18.79



INSTITUT de FORMATION d'AIDE-SOIGNANT-SESSION 2018

NOTICE d'INFORMATION

CONCERNANT LES EPREUVES D'ADMISSION AU CONCOURS D'ENTREE A L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Nombre de places : 30

Liste 1 : 25 Droit Commun

Liste 2 : 5 partiel (Bac ASSP/SAPAT)

La formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant est d'une durée de 10 mois.

L'enseignement est dispensé au sein du Lycée Professionnel Mendès France agréé par le Ministère de la Santé, comprenant des cours théoriques, un enseignement pratique et des stages.

DATES à RETENIR

Clôture des Inscriptions : Mardi 6 Février 2018 à minuit, le cachet de la poste faisant foi

Épreuve d'admissibilité (écrit) Mercredi 14 Mars 2018 à 9 h30

Résultats de l'épreuve d'admissibilité : Le 27 Mars 2018 à partir de 10h00

Épreuve d'admission (oral) Du 5 Mars au 18 Mai 2018

Résultats de l'épreuve d'admission : Le 23 Mai 2018 à 10h00

Les RÉSULTATS seront affichés au Lycée et adressés par courrier aux candidats

EPREUVES de SELECTION

Les épreuves de sélection comprennent :

- une **épreuve écrite** d'admissibilité,
- une **épreuve orale** d'admission.

L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Cette épreuve est anonyme, d'une durée de deux heures et notée sur 20 points.

Elle se décompose en deux parties :

1) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- dégager les idées principales du texte,
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points, elle a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

2) Une série de dix questions à réponse courte :

- 5 questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine,
- 3 questions portant sur les quatre opérations numériques de base,
- 2 questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie est notée sur 8 points, elle a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.

Les résultats seront affichés au Lycée Mendès France et tous les candidats seront informés personnellement par écrit de leur admissibilité ou non à l'épreuve orale.

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION :

Elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum, précédé de dix minutes de préparation :

1) Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions.

Cette partie est notée sur 15 points, elle vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.

2) Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant.

Cette partie est notée sur 5 points, elle est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Une note inférieure à 10/20 à cette épreuve est éliminatoire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES

1) Inscription liste 1 cursus complet dite de droit commun Nombre de places disponibles : 25

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.
- Aucune condition de diplôme n'est requise.

Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité (écrit) :

Les candidats titulaires d'un titre *ou* diplôme homologué au minimum au niveau IV *ou* enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale *ou* continue français,

Les candidats titulaires d'un titre *ou* diplôme du secteur sanitaire *ou* social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale *ou* continue français,

Les candidats titulaires d'un titre *ou* diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu,

2) Inscription liste 2 cursus partiel (BAC ASSP ou SAPAT uniquement)

Nombre de places disponibles: 5

Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Conformément :

- à l'arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide soignant ;
- à la circulaire N°DGOS/RH1/2014/215 du 10 juillet 2014 relative aux dispenses de formation pour l'obtention des diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture et d'aide soignant

Les candidats titulaires des baccalauréats professionnels ASSP ou SAPAT doivent lors de leur inscription choisir la modalité de sélection souhaitée (cursus complet *ou* cursus partiel).

Vous ne pouvez pas vous inscrire aux deux modalités de recrutement.

VOUS devez opter pour l'option Cursus complet (L1) *ou* cursus partiel (L2) dès votre inscription.

1 - Modalité d'admission spécifique réservée aux baccalauréats professionnels ASSP ou SAPAT (titulaire *ou* en classe de terminale en 2017-2018) -
5 places disponibles à la rentrée 2018 (soit 15 % des effectifs - arrêté du 21/05/2014).
Dans ce cas les candidats admis ayant choisie l'option cursus partiel bénéficient des dispenses de formation :

Baccalauréat ASSP :

Modules évalués: 2, 3 et 5

Dispense des modules : 1, 4, 6, 7 et 8

Durée des stages : 12 semaines

Baccalauréat SAPAT :

Modules évalués : 2, 3, 5 et 6

Dispense des modules : 1, 4, 7, 8

Durée des stages : 14 semaines

« Dans ce cas, les candidats admis ayant choisie l'option cursus complet ne pourront pas bénéficier de dispenses et devront valider l'intégralité des modules »

EPREUVES de SELECTION d'ADMISSION SPECIFIQUE BAC PRO ASSP ou SAPAT

La sélection des candidats se fera en deux temps :

- 1 ère phase: Etude du dossier du candidat. Si le dossier est retenu, le candidat recevra une convocation et passera l'entretien oral.
- 2ème phase : Entretien individuel de 20 minutes. Le candidat retenu se présente à un entretien visant à évaluer ses motivations sur la base du dossier.

**CONSTITUTION du DOSSIER d'INSCRIPTION
au CONCOURS d'AIDE-SOIGNANT**

Le dossier d'inscription à la formation d'aide-soignant est à déposer ou à envoyer par courrier, au plus tard le **6 Février 2018**.

LP MENDES FRANCE - Rue St Exupéry B.P. 90159
62166 SAINT-POL-SUR-TERNOISE CEDEX

Tout dossier incomplet ou mal complété sera rejeté.

Si vous n'avez pas reçu de convocation 15 jours avant le début des épreuves, prendre contact avec le Lycée.

RAPPEL DES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

[] la fiche d'inscription dûment complétée

[] la photocopie d'une pièce officielle d'Etat Civil : livret de famille ou carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité ou passeport en cours de validité ou copie ou extrait de l'acte de naissance

[] Une photocopie lisible du ou des titre(s) ou diplôme(s) obtenus. Si vous êtes titulaire d'un diplôme étranger, vous devez impérativement fournir l'"Attestation de Comparabilité", ce document est à demander au "Centre ENIC-NARIC" du CIEP (Centre International des Etudes Pédagogiques), 1, avenue Léon Journault, 92318 SEVRES - enic-naric@ciep.fr

[] enveloppes timbrées en recommandé avec accusé de réception.

[] Une lettre de motivation manuscrite

[] Un Curriculum Vitae.

ADMISSION

Les résultats seront affichés au Lycée Mendès France. Les candidats seront personnellement informés par écrit de leur classement, ou non, sur la liste principale ou la liste complémentaire.

Si dans les dix jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire. Sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats des épreuves d'admission ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle ces épreuves ont été organisées.

Cependant, un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois est accordé de droit par la Directrice de l'IFAS en cas :

- de congé de maternité,
- ou de rejet d'une demande de mise en disponibilité,
- ou pour garde de son enfant ou d'un de ses enfants âgés de moins de quatre ans.

Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par la Directrice de l'IFAS en cas :

- de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale,
- ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle.

En outre, un report peut être accordé par La Directrice de l'IFAS en cas :

- de maladie grave, d'accident,
- ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours,

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante, au plus tard trois mois avant la date de cette rentrée.

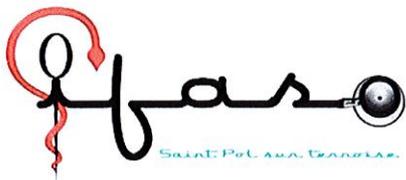
Le report est valable pour l'Institut dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

En tout état de cause, le report de scolarité ne peut être supérieur à deux ans.

L'admission définitive à l'Institut de Formation d'Aide-soignant est subordonnée :

1. à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession,
2. à la production, au plus tard le jour de la rentrée scolaire, d'un certificat médical de vaccinations (*hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite, BCG ou I.D.R. 5 unités*) conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Entreprendre ces vaccinations dès l'affichage des résultats que ce soit sur liste principale ou liste complémentaire pour la rentrée scolaire.



LP MENDES FRANCE - Rue St Exupéry B.P. 90159
62166 SAINT-POL-SUR-TERNOISE CEDEX
☎ 03.21.04.18.88 ☎ 03.21.04.18.88

**FICHE D'INSCRIPTION Liste 1 AU CONCOURS D'ENTREE A L'INSTITUT DE
FORMATION D'AIDE SOIGNANT (IFAS)
SESSION 2018**

« Date limite de retour le 06/02/2018 (cachet de la poste faisant foi) »

ATTENTION : pour remplir cette fiche, il est important de vous reporter à la NOTICE
D'information.

Tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté

Civilité : Mademoiselle Madame Monsieur

NOM Patronymique (naissance) Majuscule

NOM Matrimonial (épouse) Majuscule

Prénoms / /

Sexe Féminin Masculin Nombre d'enfant(s) :

Permis de conduire : Oui Non

Date de naissance / /

Lieu de naissance

Département de naissance

Nationalité

Adresse

BP CP VILLE

Téléphone Domicile [..... - - - -

E-mail :@.....

Téléphone Portable [..... - - - -

Titre ou Diplôme obtenu : (cocher la case correspondante)

- Minimum niveau IV (exemple BAC...)
 Minimum niveau V secteur sanitaire et sociale (exemple BEP CSS...)
 Attestation de comparabilité pour les diplômes étrangers (voir la notice)
 Première Année d'Étude d'Infirmier

Date / /

Signature du Candidat

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT POUR VALIDER L'INSCRIPTION

- Lettre de Motivation Photocopie Carte d'identité (recto-verso)
 Curriculum Vitae Photocopie(s) Diplôme(s)
 3 enveloppes timbrées au tarif recommandé avec accusé de réception